Liquidation de biens

Par Manwella

Bonjour, on est actuellement séparé et la procédure de divorce est en cours

Je souhaite acheter un véhicule qui sera financé soit par un crédit avec mon propre compte bancaire, ou bien par une donation.

Quelles sont les démarches à faire pour garder le véhicule lors de liquidation des biens ? Est ce que seulement un virement bancaire prouve la donation ?

Merci

Cordialement